

# Quel est le statut juridique d'un gérant de société à responsabilité limitée au Luxembourg ?

## Réponse courte

Le gérant de SARL au Luxembourg est investi d'un **mandat social** distinct d'un éventuel contrat de travail. Son affiliation à la sécurité sociale dépend de sa participation au capital : régime des indépendants si supérieure à 25%, régime général des salariés si inférieure, sous condition d'un lien de subordination effectif.

## Définition

Le gérant est l'organe légal chargé de la direction et de la représentation d'une SARL conformément à l'article [L.221-3](#) du Code du travail. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de l'objet social, sauf limitations statutaires expressément prévues.

## Conditions d'exercice

Les conditions légales pour exercer la fonction de gérant sont :

- Être une personne physique ou morale capable juridiquement
- Être majeur et jouir de ses droits civils
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de gérer (article [L.223-18](#))
- Disposer d'une autorisation d'établissement (article [L.571-1](#))
- Respecter les conditions d'honorabilité professionnelle (article [L.010-1](#))

## Modalités pratiques

La formalisation du mandat nécessite :

- Une nomination par l'assemblée des associés (article [L.221-4](#))
- Une inscription au Registre de Commerce et des Sociétés dans le mois
- Une déclaration au Centre Commun de Sécurité Sociale (article [L.411-1](#))
- Un contrat de mandat écrit précisant les conditions d'exercice

Le cumul avec un contrat de travail requiert :

- Des fonctions techniques distinctes du mandat social
- Un lien de subordination effectif et démontrable
- Une rémunération distincte pour chaque fonction
- L'approbation formelle des associés

## Pratiques et recommandations

Pour une gestion optimale, il est recommandé de :

- Définir précisément les attributions dans les statuts
- Établir une délégation de pouvoirs formalisée
- Souscrire une assurance responsabilité civile mandataires sociaux
- Tenir un registre des décisions importantes
- Produire un rapport de gestion annuel détaillé

## Cadre juridique

Code du travail luxembourgeois :

- Art. [L.221-3](#) : Statut du gérant
- Art. [L.221-4](#) : Nomination et révocation
- Art. [L.223-18](#) : Conditions d'exercice
- Art. [L.411-1](#) : Affiliation sociale
- Art. [L.571-1](#) : Autorisation d'établissement

Code de la sécurité sociale :

- Art. 1er : Obligation d'affiliation
- Art. 171 : Régimes applicables
- Art. 85 : Statut d'indépendant

Le statut de gérant implique des responsabilités importantes et un régime juridique spécifique. Un audit régulier de la situation est conseillé pour garantir la conformité avec la législation luxembourgeoise en vigueur.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.